



REGLEMENT DU CONCOURS VOTC DUO « VOD'ĀPIPITI » « VODAFONE 'ORI TAHITI CONTEST »

Parc AORAI TINIHOU – Samedi 15 Août 2020

La « VODAFONE 'ORI TAHITI CONTEST », édition 2020, est un concours de danses traditionnelles ('ori tahiti / haka) organisé par la société VODAFONE POLYNESIE, à l'occasion de son 7^{ème} anniversaire. Il se déroulera le Samedi 15 Août 2020 au parc AORAI TINIHOU à Pirae.

La V.O.T.C est ouverte à TOUS les passionnés et amoureux du 'ori tahiti et du haka, en concours individuel **SOLO**, en duo **'ĀPIPITI** ou encore en groupe **HAKA**, aux personnes âgées de 10 ans et plus pour le concours SOLO et de 16 ans et plus pour les concours **'ĀPIPITI** et **HAKA**.

Pour concourir aux différents concours proposés par l'organisateur (**SOLO**, **'ĀPIPITI**, **HAKA**), le droit d'entrée est **GRATUIT**.

1- INSCRIPTION DUO «VOD'ĀPIPITI »

- 1.1) Le concours est ouvert et s'adresse aux **filles, garçons, femmes et hommes** de **16 ans et plus**. Deux catégories sont proposées : 'ĀPIPITI 'ŌTE'A et 'ĀPIPITI 'APARIMA
- 1.2) Il n'est pas obligatoire de faire partie d'une école de danse, d'un groupe de danse et/ou d'une association.
- 1.3) L'inscription peut se faire :
 - soit **en ligne** <https://www.vodafone.pf/fr/vodafone-ori-tahiti-contest>,
 - soit **dans l'une de nos boutiques VODAFONE**, tenue par notre VODA'TEAM 'ORI TAHITI. Les jours, heures et lieux seront diffusés sur la page Facebook « Vodafone Polynésie ».
- 1.4) L'inscription à la compétition doit être effectuée avant le 31 Juillet 2020. Le formulaire doit être **rempli et signé par les deux participants majeurs** ou **par un représentant légal si l'un ou les deux participants sont mineurs**. Une **photocopie** de la **pièce d'identité** est obligatoire pour valider l'inscription.
- 1.5) Un minimum de 3 inscriptions en catégorie **VOD'ĀPIPITI** est nécessaire pour que le concours soit ouvert.
- 1.6) L'**enregistrement** (la remise des dossards/n°) et l'**accès à la compétition** des deux catégories en concours sont prévus de **07h00 à 08h30**. **La compétition débutera à 9h00**.

2- LES CATEGORIES DUO «VOD'ĀPIPITI »

- 2.1) 'ĀPIPITI 'ŌTE'A
 - Le concours 'āpipiti 'ote'a se compose soit de deux filles/femmes ou deux garçons/hommes ou encore d'une équipe mixte (une fille/femme + un garçon/homme)
 - 5 couples au maximum pourront prendre part au concours 'ĀPIPITI 'ŌTE'A .
- 2.2) 'ĀPIPITI 'APARIMA
 - Le concours 'āpipiti 'aparima se compose soit de deux filles/femmes ou deux garçons/hommes ou encore d'une équipe mixte (une fille/femme + un garçon/homme)
 - 5 couples au maximum pourront prendre part au concours 'ĀPIPITI 'APARIMA .

3- LE CONCOURS DUO «VOD'ĀPIPITI »

- 3.1) Costumes :
 - **'ĀPIPITI 'ŌTE'A** : il est **OBLIGATOIRE** de se présenter avec un costume comportant 2 pièces (**tape'a titi et pareo**), en COTON UNI pour les **VĀHINE ET** en «tihere » pour les **TĀNE**. Toute autre matière est éliminatoire. Attache simple **OBLIGATOIRE** et longueur du pareo aux genoux pour les **VĀHINE**. *Pareo roulé (boudin) et « maro » INTERDITS*.
 - **'ĀPIPITI 'APARIMA** : il est **OBLIGATOIRE** de se présenter soit en 2 pièces (le port d'une longue jupe couvrant les chevilles est obligatoire), soit en robe, pour les **VĀHINE ET** en « maro » et/ou pantalon + chemise pour les **TĀNE**.
 - Pour les **2 catégories**, un **costume en VÉGÉTAL FRAIS** est **OBLIGATOIRE**.
Toute chute d'un élément du costume est pénalisée.
- 3.2) Musiques :
 - Pour le concours **'ĀPIPITI 'ŌTE'A** :
 - Chaque duo prépare préalablement sa composition musicale 'ŌTE'A pour la compétition.
 - La durée de la prestation varie entre 2'00 minimum et 3'00 maximum.
 - Le jour de l'évènement, la composition musicale se fera en audio.
 - Le choix de la musique devra être porté à la connaissance de l'organisateur.
 - Le choix de la musique devra être remise à l'organisateur au plus tard le **Samedi 1^{er} Août 2020**.
 - Les candidats veilleront à la **BONNE** qualité de l'enregistrement audio.

Pour le concours 'ĀPIPITI 'APARIMA :

- L'organisateur met une liste de musiques à la disposition des duos, dans laquelle ils pourront porter leur choix.
- Les candidats qui présenteront leur propre composition veilleront à la qualité de l'enregistrement audio.

3.3) Concours

- La compétition des concours 'ĀPIPITI 'ŌTE'A et 'ĀPIPITI 'APARIMA se fera en une (1) seule fois.
- Il n'y aura pas d'éliminations.
- L'ordre de passage sera établi par l'organisateur.
- Le jury sera souverain dans ses décisions.
- Le duo vainqueur de la catégorie 'ĀPIPITI 'ŌTE'A et le duo vainqueur de la catégorie 'ĀPIPITI 'APARIMA s'affronteront entre le 15 et 30 Août 2020 via les réactions sur leur vidéo publiée par l'organisateur sur la page Facebook de l'évènement VODAFONE.
Les 2 vidéos des 2 prestations du concours seront mises en ligne.
La vidéo remportant le plus de points via les réactions Facebook (1 point pour 1 like et 2 points pour 1 cœur) déterminera le duo gagnant du 1^{er} prix « VOD'ĀPIPITI »

3.4) Le jury et les Critères de notation

- Le jury est choisi uniquement par l'organisateur de l'évènement.
- Le jury sera composé de 7 membres dont 5 sont des personnalités du 'ori tahiti. Chaque membre du jury représente une seule voix délibérative, en cas de litige la voix du/de la président(e) compte double. Le jury est souverain et ses décisions sont irrévocables.
- Les membres du jury notent les prestations des duos 'ĀPIPITI selon les critères suivants : **Costume, Chorégraphie, Synchronisation du duo, Expression artistique et Emotions** dégagées et partagées.
- Un huissier (choisi par l'organisateur), avec l'aide d'un et/ou de deux agent de VODAFONE POLYNESIE, se chargeront de rassembler et de calculer les notes finales.

3.5) Les pénalités

- Les concurrents de la **V.O.T.C** s'engagent à prendre connaissance et respecter le Règlement du concours.
- Chaque infraction (non respect du règlement et autres...) constatée sera sanctionnée pouvant aller jusqu'à l'élimination.
- Les concurrents manifestant des comportements contraires à l'esprit sportif, lors de la compétition et à l'annonce des résultats, seront immédiatement disqualifiés et sanctionnés.
- Un huissier (choisi par l'organisateur), avec l'aide d'un agent de VODAFONE POLYNESIE, se chargeront d'appliquer les pénalités constatées.

3.6) Les récompenses

- Tous les Gagnants des catégories en concours DUO «VOD'ĀPIPITI » seront récompensés le jour de l'évènement lors de la remise des prix aux alentours de 18h.
- L'organisateur se garde le droit de divulguer les récompenses qui seront attribuées le jour de l'évènement.
- Afin de déterminer les Grands Gagnants de ce concours, seuls les 1^{er} en concours 'ĀPIPITI 'ŌTE'A et 'ĀPIPITI 'APARIMA seront soumis aux votes du public.
- Ils s'affronteront pour remporter la somme de 100.000 XPF (le couple/le duo)
- Les vidéos de leurs finales seront mises en ligne (sur la page facebook de VODAFONE POLYNESIE) du 15/08 au 30/08 et le PUBLIC pourra voter et sera le SEUL JURY.
- La vidéo du DUO «VOD'ĀPIPITI » remportant le plus de points (1 point pour 1 like et 2 points pour 1 cœur) déterminera les gagnants du 1^{er} prix et seront proclamés MEILLEUR DUO de la VODAFONE 'ORI TAHITI CONTEST.
- Les résultats seront annoncés via Facebook live le Lundi 31 Août 2020 dans les locaux de VODAFONE POLYNESIE et l'organisateur procédera à la remise des Prix.
- La présence des Gagnants Duos, 'ĀPIPITI 'ŌTE'A et 'ĀPIPITI 'APARIMA, dans les locaux de VODAFONE POLYNESIE est vivement souhaitée.

4- DROIT A L'IMAGE

Chaque participant(e) s'inscrivant au « VODAFONE 'ORI TAHITI CONTEST 2020 », autorise VODAFONE POLYNESIE :

- A utiliser leur image, les photos et/ou vidéos dans le cadre de l'évènement précité
- A exploiter et utiliser leur image, les photos et/ou vidéos sous toute forme et tous supports connus et inconnus à ce jour, en Polynésie Française et dans le monde entier, sans limitation de durée.
- Tout participant(e) refusant ce droit à l'image ne pourra participer au concours.